



Lettre de mon village

PRIGNAC ET MARCAMPS

MARS 2015

Site Internet:

www.prignac-et-marcamps.fr

SOMMAIRE

- P 1 Elections départementales
 - P 2 Réunion du Conseil Municipal
 - P 3 Horaires déchetterie
Plantations et domaine public
Nuisances sonores
Publication état civil
Forum jobs d'été et apprentissage
 - P 4 Brocante
Vide armoires
Le Gardon Marcampoï
Bourse des collectionneurs
Battue A.C.C.A
Repas A.C.C.A
 - P 5 Pique-nique carrières
 - P 6 Course cycliste : bénévoles
Club du 3ème Printemps
Association Etienne LUCAS
 - P 7 A la découverte de ta commune
 - P 8 A la découverte de ta commune
Inscription rentrée scolaire
 - P9 Brouettes et Paniers
Carnaval
 - P10 Cérémonie commémorative
Expo La Grande Guerre
Conférence / débat
Repas des Aînés
Agenda
- Annexe : la pierre dans tous ses états

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

RESULTAT 1er TOUR du 22 MARS 2015

INSCRITS : 1028

VOTANTS : 535

EXPRIMES : 494

VOTES BLANCS : 33 VOTES NULS : 8

TAUX DE PARTICIPATION : 52,04 %

TAUX D'ABSTENTION : 47,96 %

CANDIDATS

VOIX

%

Mme DUCOUT Valérie et M. LORIAUD Xavier	99 voix	20,04 %
Mme MERCHADOU Patricia et M. RODRIGUEZ Raymond	63 voix	12,75 %
Mme JUNIN Nathalie et M. BOURNAZEAU Bernard	180 voix	36,44 %
Mme BARTHE Martine et M. DINET Pierre	152 voix	30,77 %

RESULTAT 2ème TOUR du 29 MARS 2015

INSCRITS : 1028

VOTANTS : 579

EXPRIMES : 558

VOTES BLANCS : 20 VOTE NUL : 1

TAUX DE PARTICIPATION : 56,32 %

TAUX D'ABSTENTION : 43,68 %

CANDIDATS

VOIX

%

Mme DUCOUT Valérie et M. LORIAUD Xavier	137 voix	24,55 %
Mme JUNIN Nathalie et M. BOURNAZEAU Bernard	258 voix	46,24 %
Mme BARTHE Martine et M. DINET Pierre	163 voix	29,21 %





REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 11 février 2015

PRESENTS : M. GAILLARD, Maire, Mme BOUCHET, Mme ANDRIEU, M. GATARD, M. PICARD, Mme GOGUERY, Mme LEVREAUD, M. MONTEIL, M. MOUCHAGUE, M. VEYSSIERE, Mme LALANDE, M. BETEILLE, M. GRANCHERE.

ABSENT(s) EXCUSE(s) : Mme DUBEDOUT, Mme DA GAMA.

Secrétaire de séance : Mme GOGUERY

Le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion du 22/01/2015 lequel est adopté à l'unanimité.

Suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (28/35)

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à supprimer le poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet de 28/35ème. Accord du Conseil Municipal.

Suppression de deux emplois d'adjoints d'animation de 2ème classe à temps non complet (29/35)

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à supprimer deux postes d'adjoints d'animation de 2ème classe à temps non complet de 29/35ème. Accord du Conseil Municipal.

Suppression d'un emploi d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet (30/35)

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à supprimer un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet de 30/35ème. Accord du Conseil Municipal.

Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet (26/35)

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à supprimer un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet de 26/35ème. Accord du Conseil Municipal.

Suppression d'un emploi d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet (35/35)

Le Maire demande au conseil Municipal de l'autoriser à supprimer un poste d'adjoint administratif 2ème classe à 35/35ème. Accord du Conseil Municipal

DELIBERATION DE PROCEDURE ADAPTEE POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DE L'AMENAGEMENT DE BOURG

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à prendre une délibération de procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de Bourg.

Le Conseil Municipal donne son accord.

DELIBERATION ARRET PROJET PLU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le Plan Local d'urbanisme (PLU) a été élaboré et à quelle étape de la procédure le dossier se situe. Il rappelle les motifs de cette élaboration, explique les nouveaux choix d'aménagement qui ont été faits et précise quelles seront, pour chacune des zones, les règles d'urbanisme applicables:

- Réduire les surfaces constructibles demandées par le Grenelle II.

- Centraliser les constructions dans les zones viabilisées.

- Respecter les surfaces boisées.

- Sécuriser les constructions par rapport aux carrières.

- Respecter l'aspect environnemental pour la construction de petits lotissements par la plantation d'arbres ou de haies.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.121.1 et suivants, L.123.1 et suivants, L.300.2, R.121.1 et

suivants, R.123.1 et suivants,

Vu la délibération en date du 09/12/2008 prescrivant la révision d'un PLU,

Vu le débat du Conseil Municipal en date du 18/04/2012 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable,

Vu le bilan de la concertation présenté par le Maire,

Vu le dossier de PLU,

Considérant que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et à celles qui ont demandé à être consultées,

Après en avoir délibéré,

Confirme que la concertation au projet de PLU s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 09/12/2008.

Le bilan de concertation tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire

Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Prignac et Marcamps tel qu'il est annexé à la présente délibération.

ARRET SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose : à la révision du PLU, une révision du zonage d'assainissement pluvial a été menée afin de définir les zones d'assainissement collectif et autonome.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément ses articles L 2224-10 et R 2224-8,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12/04/2012 portant arrêt du périmètre de zonage du Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées,

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications sur le zonage afin de respecter le zonage du futur PLU :

Les explications de Monsieur Le Maire entendues,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les modifications et ajustements qui lui sont proposés,

ARRETE le nouveau périmètre de zonage du schéma directeur d'assainissement tel qu'il est annexé à la présente.

DECIDE de le soumettre à l'enquête publique réglementaire.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme BOUCHET informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu en présence du maire un courtier en assurance qui a créé une association « Ma Commune, ma santé » adhérente au Pavillon de prévoyance et à la compagnie ST ETIENNE MIEL pour proposer une complémentaire santé pour les administrés qui le souhaitent.

Mme BOUCHET signale que la commune ne s'engage en rien. Elle propose au Conseil Municipal d'adhérer.

- M. MOUCHAGUE, Mme LALANDE et M. GRANCHERE, membres de l'opposition demandent un droit de réponse.

Mme BOUCHET répond que cela n'est pas obligatoire.

- Mme LALANDE demande où en est le plan communal de sauvegarde. Le maire répond qu'il n'a pas eu le temps de s'en préoccuper mais propose de téléphoner à la sous-préfecture.

- BUS : M. VEYSSIERE informe le Conseil Municipal que le bus scolaire n'est pas équipé de ceintures de sécurité (1998) et signale qu'à compter du 01/09/2015, le bus n'aura plus le droit de circuler.

- M. BETEILLE propose au Conseil Municipal d'acheter 50 gilets fluorescents pour les enfants.

DÉCHETTERIE DE SAINT GERVAIS

Route de Pont Neuf

☎ 05.57.43.65.50

www.smicval.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au samedi

Horaires d'été

Du 1/02 au 31/10 : De 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 45

Horaires d'hiver

Du 2/11 au 31/01 : de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45

Fermée les dimanches et jours fériés



LES PLANTATIONS PROCHES DU DOMAINE PUBLIC

D'une manière générale, il est déconseillé de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public pour des raisons de sécurité.

Dans le cas du dépassement d'un arbre ou d'une haie sur le domaine public, le propriétaire concerné est tenu de procéder à son élagage et de couper les racines, ceci afin de prévenir tout risque d'accident.

Un riverain du domaine public peut être contraint d'élaguer ses plantations sur injonction de l'administration.

A défaut de réaction de sa part, les travaux d'élagage peuvent être commandés aux frais du propriétaire riverain concerné.



NUISANCES SONORES

Le Maire rappelle que les possesseurs d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, débroussailleuses ou scies mécaniques... , dont l'utilisation est susceptible de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, sont dans l'obligation de n'utiliser ce matériel qu'aux jours et heures suivants, conformément aux termes de l'arrêt préfectoral du 8 mars 1990.



Jours ouvrables : 8 h 30 / 12 h 00 – 14 h 30 / 19 h 30

Samedi : 9 h 00 / 12 h 00 – 15 h 00 / 19 h 00

Dimanche et jours fériés : 10 h 00 / 12 h 00



PUBLICATION DE L'ETAT CIVIL DANS LE JOURNAL MUNICIPAL

Il est fréquent que le bulletin municipal d'une commune relate les changements intervenus dans l'état civil (naissance, mariage, décès) durant la période qu'il couvre. La liste des naissances, des mariages et des décès est une information dont on ne peut pas dire qu'elle viole la vie privée des familles.

Pour autant la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) a considéré dans sa délibération du 8 avril 1999 que le « respect du principe de finalité des traitements s'oppose, de manière générale, à ce que des informations enregistrées dans un fichier soient utilisées à des fins étrangères à celles qui ont justifié leur collecte et traitement ».

De plus, la commission estime « de doctrine constante, que ce principe de finalité constitue une garantie essentielle au respect de la vie privée et de la tranquillité des personnes tout particulièrement lorsque des fichiers publics sont en cause », ce d'autant que les personnes concernées ne disposent pas de la faculté de s'opposer à y figurer. Il est toutefois possible, selon une réponse ministérielle du 3 mars 2003, de considérer qu'un accord exprès des intéressés permet une publication. Dans ce cas, l'officier d'état civil prévoira de recueillir cet accord par écrit au moment de la signature de l'acte afin de se prémunir contre toute éventuelle plainte ultérieure.

En d'autres termes, afin de respecter la vie privée de chacun, la diffusion dans le journal municipal de changements intervenus dans l'état civil d'une ou des personnes nécessite l'accord des personnes concernées qui acceptent qu'une information relative à l'évènement actuel d'état civil déclaré tel jour (naissances, mariage, décès), soit publiée dans le bulletin municipal.

samedi 04 avril
14H/17H

PUGNAC
Salle des Fêtes

FORUM
7^e
JOBS D'ÉTÉ & APPRENTISSAGE

ACCÈS LIBRE

OFFRES D'EMPLOI
EMPLOYEURS
CENTRES FORMATIONS ALTERNANCE
TABLES RONDES "L'APPRENTISSAGE, COMMENT ÇA MARCHE ?"

16 ANS ET + :
VIENS AVEC TON CV !

BUS GRATUIT
SUR INSCRIPTION :
> 05 57 42 89 75

Logos of various organizations at the bottom: Blaye, CCN, CCE, CCFA, etc.

BROCANTE

Organisée par Le Gardon Marcampois

DIMANCHE 5 AVRIL

PLACE de la MAIRIE

Buvette et Restauration sur place

2 € / le ml à l'extérieur

2, 50 € / le ml à l'intérieur de la salle des fêtes

Inscriptions et réservation :

☎ 05.57.68.41.05

☎ 05.57.32.92.69

☎ 06.16.86.97.85



LE GARDON MARCAMPOIS

SITE NATUREL DU MORON

SAMEDI 18 AVRIL et DIMANCHE 19 AVRIL

PECHE A LA TRUITE PAYANTE

A partir de 8 heures

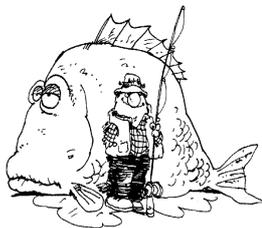
10 Euros le week end

VENDREDI 1er MAI

OUVERTURE CARNASSIER

LACHER DE TRUITES CANAL EST

1/2 h avant le lever du soleil



A.C.C.A

SAMEDI 25 AVRIL

BATTUE

Rendez-vous à 7 h 00

Place de la Mairie



VIDE ARMOIRES

(vêtements hommes, femmes, enfants,
articles de puériculture, jouets)

DIMANCHE 19 AVRIL

ASSOCIATION FAMILLES RURALES

SALLE DES FÊTES

De 9 h à 17 h 30

Animations : pêche à la ligne, maquillage

Buvette sur place

(gâteaux, sandwiches, boissons chaudes ou froides)

Les tables de 1, 20 m sont à réserver au tarif de 3 Euros
l'une (payables à l'avance) limitées au nombre de 40;

Possibilité de réserver en extérieur

(2 Euros le mètre linéaire)

Arrivée des exposants à partir de 8 h

Ouverture au public à 9 h

Réservation auprès de Mme RICHARD FOY

☎ 06.65.04.38.07

L'ASSOCIATION PHILATELIQUE DE PRIGNAC ET MARCAMPS

Organise sa 1ère

BOURSE DES COLLECTIONNEURS

LE DIMANCHE 26 AVRIL

De 8 h 30 à 18 h 00

SALLE DES FÊTES

Timbres, cartes, fèves, capsules, monnaies ...



Petite restauration / Boissons

Parking

Entrée gratuite

1 café offert aux exposants

6 Euros la table (1, 20 m x 0, 80 m)



INSCRIPTIONS

Bruno DARROUSSAT ☎ 05.57.84.75.45 (le soir)

Jean-Louis JOLLET ☎ 05.57.68.34.27 (journée)

REPAS A.C.C.A

SAMEDI 16 MAI

Vous invite au repas de la chasse

À 19 h 30 à la salle des fêtes



SOIRÉE DANSANTE ANIMÉE PAR L'ORCHESTRE Christophe CHEVREUX

Réservations

M. Christian BISTODEAU ☎ 05.57.68.21.73

Chèque à l'ordre de l'A.C.C.A Prignac et Marcamps

Prix de la soirée: Adultes: 27 Euros – Enfants de moins de 12 ans : 13, 50 Euros

Cette soirée sera clôturée par le tirage d'une tombola

Date limite d'inscription: le 10 mai 2015

Les chasseurs et les non chasseurs sont les bienvenus

LE COMITE DES FÊTES DE PRIGNAC ET MARCAMPES ORGANISE LE VENDREDI 1 MAI 2015

PIQUE-NIQUE CONVIVIAL DANS UNE CARRIERE "VERTE"



Notre histoire communale s'est construite avec la Pierre blonde de Bourg et grâce à cette pierre, nos bâtiments, nos monuments sont sortis de terre. Notre commune comporte de nombreuses carrières, souvent abandonnées - parfois malmenées - mais qui font partie de notre Patrimoine.

Ce patrimoine local naturel est aussi riche d'une faune et d'une flore que nous souhaitons vous faire découvrir : **nous vous attendons à 10 H 30, pour participer à une balade nature** autour du Riou Lon et du site du Moron... **Le midi**, nous invitons les habitants du village à partager un pique-nique « tiré du panier » dans un havre de verdure :

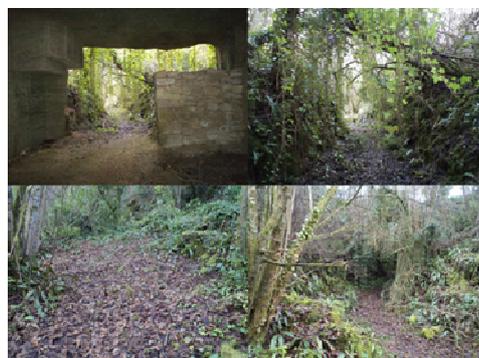
Apportez donc vos boules, nous fournissons le Pastis pour une pétanque à l'ombre !

Nous offrons l'apéritif à tous nos convives et nous mettons à disposition un barbecue, une plancha, des tables et des chaises. Pensez donc à apporter vos victuailles et vos couverts.

Pour égayer cette journée, nous aurons le plaisir d'accueillir **SARAVOC, un « groupe soli-polyphonique de gasconha et d'ailleurs »**, comme ils se définissent eux-mêmes. Six voix, un piano, des percussions, une guitare, un ukulélé : retrouvez des airs en gascon, français, malgache, brésilien...

La réservation (balade & pique-nique) est fortement recommandée. Ceci afin de nous faciliter l'organisation et la mise à disposition du matériel... et de l'apéritif.

Un parking sera mis à votre disposition, au bord du Chemin de Banefond, en venant par le chemin de Jolias. Il suffira de suivre les panneaux de fléchage. Ce sera le point de départ de la balade.



Des consignes de sécurité vous seront communiquées : il faudra les respecter impérativement !

PROGRAMME DES FESTIVITES

10 H 30 BALADE NATURE Riou Lon et Moron

12 H 00 APERITIF OFFERT AUX PARTICIPANTS

1 2 H 30 PIQUE-NIQUE Tiré du panier (mise à disposition barbecue, plancha...)

Participation du Groupe vocal SARAVOC de Gasconha et d'ailleurs !



RESERVATION SOUHAITEE

JEAN-LUC ☎ 06.81.94.19.69 ou **JACQUES ☎ 07.89.77.86.34**

<https://www.facebook.com/Societe.des.fetes.Prignac.Marcamps>

cdfetes.prignac33@hotmail.com





COURSE CYCLISTE RECHERCHE BENEVOLES



Le Vélo Club de Prignac et Marcamps « Les Pachydermes » organise une course de vélo le **21 juin 2015**. Nous recherchons des bénévoles pour assurer la sécurité des carrefours du circuit de cette course de 13 h à 17 h, repas du midi offert. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Contact : Daniel DORRONSORO ☎ 06.76.60.56.79 E.mail : danatema@orange.fr

CLUB DU 3ème PRINTEMPS

« Bonjour à tous,

Le spectacle de la Médoquine a été très apprécié par les 10 personnes qui étaient là. Le prochain rendez-vous du club sera le **2 avril** pour un loto, suivi d'un goûter. Nous aurons un repas avec tombola le **30 avril** et un loto avec goûter le **7 mai**.

Venez nombreux. Merci »

La Présidente Mme CHAUVIN

☎ 06.20.54.57.83

La restauration de la Résidence « Etienne Lucas », vous connaissez ?

Ah ! Alors, il faut que je vous explique :

Notre cantine située au cœur de Pugnac, accueille du lundi au vendredi midi, dans une ambiance conviviale, je dirais même familiale, toute personne retraitée, qu'elle habite ou non la commune. Le prix du repas (entrée, plat, dessert, vin et café compris) est de 6 €. Il vous suffit de prévenir le personnel la veille (☎ 07.61.01.56.28).

De temps en temps, les habitués offrent l'apéritif pour fêter leur anniversaire. Vous pouvez croiser les élèves et les profs du centre de formation agricole de Pugnac qui apprécient les repas chauds arrosés d'un verre de coca !!!

Tous les mois nous organisons un repas thématique à 12 € où se retrouvent les Clubs d'Anciens du Canton, l'après-midi se termine par un loto.

L'association est gérée par les subventions de la C.D.C et de la Mairie et par le règlement des repas.

Afin d'augmenter nos recettes, nous organisons des manifestations ponctuelles. La prochaine est une soirée « Anguilles » animée par un orchestre, le samedi 30 mai au prix de 27 €. Venez nombreux

Inscription – José Dubois ☎ 05.57.68.38.24 – Mauricette Fauché ☎ 05.57.42.14.82

ASSOCIATION ETIENNE LUCAS R.P.A Résidence pour Personnes Agées

Organise le **SAMEDI 30 MAI** à 20 h 30

SOIREE ANGUILLES

PUGNAC

SALLE DES FÊTES

Apéritif : kir

Assiette de charcuterie

Anguilles persillées et pommes de terre en salade

Fromages

Tartelettes aux fruits

Vin rouge et vin rosé

Crémant de chez nous

Café



Menu adulte : 27 Euros

Enfant ≤ 10 ans : 12 Euros

Animation avec l'orchestre CELESTE

Variétés françaises et internationales

Danses de salon, Musette, Rock, Pop ...

Inscription définitive après règlement

Places limitées

RESERVATION

M. José DUBOIS ☎ 05.57.68.38.24

Mme Mau FAUCHE ☎ 05.57.42.14.82



Repas à thème chinois



A LA DECOUVERTE DE TA COMMUNE ...
Pour comprendre son rôle et son fonctionnement
Edition PROST
Site internet : <http://editions-prost.fr>



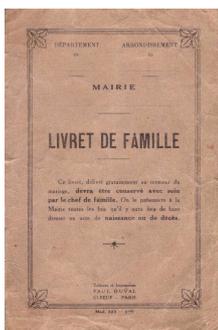
Depuis le mois de janvier 2015 nous invitons les jeunes lecteurs à découvrir le fonctionnement de leur commune en reprenant tous les mois dans le journal « Lettre de mon village » un chapitre d'un petit livre intitulé « **A la découverte de ta commune** » aux éditions Prost.

A la fin de chaque chapitre, des questions sont posées aux enfants. Des « urnes du jeune citoyen » sont à disposition dans chaque classe ainsi qu'à la Mairie. Les enfants peuvent y déposer leurs réponses.

Ami lecteur, le programme de ce petit livre est simple : c'est un voyage au cœur de ta commune pour découvrir à quoi elle sert et comment elle fonctionne. Au cours de ta lecture, tu seras accompagné par « Léo le curieux » et par « Coco le perroquet » qui vont te montrer que toi aussi, enfant, tu as un rôle à jouer au sein de ta commune.

REPONSES AUX QUESTIONS DE FEVRIER 2015

* Le livret de famille : quèsaco ?



Le **livret de famille** est un document officiel, délivré dans plusieurs pays, et consistant en un recueil d'extraits d'actes d'état civil relatifs à une famille. L'initiative de sa création revient à la France, en 1877, suite à la destruction totale de l'état civil parisien en 1871.

En France, le livret de famille est délivré soit aux époux à l'issue de la cérémonie de leur mariage, soit automatiquement lors de la naissance du premier enfant d'un couple non marié.

Il est ultérieurement et éventuellement complété, par les extraits d'acte de naissance des autres enfants ou par le mariage, la séparation de corps, le divorce et le décès des parents.

Ceux-ci ont d'ailleurs une obligation légale de tenir leur livret de famille à jour sous peine de sanctions

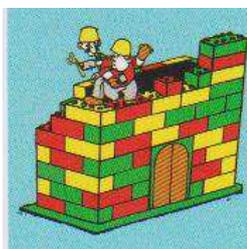
* 2 ou 3 services municipaux ?

Services du secrétariat, de la comptabilité, de l'état civil, de l'urbanisme, des sports, de la culture...

Etape 2

A quoi sert une commune : quels services apporte-t-elle aux habitants ?

Aménager le territoire de la commune



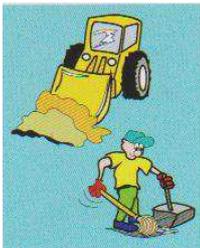
Maisons, immeubles, usines, on ne construit pas n'importe quoi n'importe où !

Si chaque habitant pouvait construire ce qu'il veut où il veut, cela deviendrait vite le désordre. Pour éviter cela, la mairie doit définir des règles. Ces règles sont écrites dans le **POS** (Plan d'Occupation des Sols) ou **PLU** (Plan Local d'Urbanisme) qui permet de mieux prévoir et organiser le développement de la commune. Le PLU découpe le territoire communal en différentes zones :

- Zones naturelles (forêts, bois, rivières ...),
- Zones agricoles (champs, prés ...),
- Zones d'habitats (maisons, immeubles ...),
- Zones industrielles (usines, entrepôts ...), etc.

A chaque zone est associé un règlement qui définit ce qu'on a le droit de faire : hauteur maximum des bâtiments, matériaux à utiliser ... C'est pour ces raisons qu'avant de commencer des travaux, il faut demander à la mairie un **permis de construire** ou une **déclaration préalable de travaux**.

Le PLU doit être en accord avec d'autres règles d'urbanisme qui dépassent le cadre communal, comme par exemple la loi « littoral » qui interdit de construire à moins de 100 mètres d'un rivage.



Des rues, des trottoirs, des places et des jardins publics pour tout le monde

Tes parents, tes amis, toi, comme tous les autres habitants de ta commune, vous avez besoin de vous déplacer à pied, en vélo, en voiture ou en bus. De même, vous avez également besoin d'espaces verts pour vous détendre et vous promener.

C'est la mairie qui s'occupe de tout cela :

- elle **construit** les rues, les trottoirs, les places et aménage les jardins publics,
- Elle **achète** le matériel qui les accompagne, comme les lampadaires, les bancs, les aires de jeux pour les petits,
- Elle **entretient** tous ces espaces, ce qui n'est pas une mince affaire : il faut, entre autres, réparer, repeindre, nettoyer, planter des fleurs et ramasser les feuilles mortes.



La mairie met également en place, quand c'est nécessaire, des transports collectifs comme le bus, le tramway ou le métro.



► Si tu as l'occasion d'aller à la mairie, demande à consulter le PLU et repère dans quelle zone tu habites. -----

► Cite de mémoire le nom de 3 rues ou places de ta commune. -----

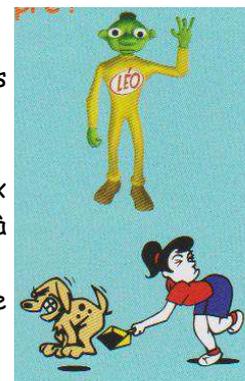
Pour que ta commune soit belle et propre !

Tu as compris que les lieux publics appartiennent à tous les habitants. Pour que ces endroits soient agréables, il est important de les laisser propres. Que peux-tu faire pour cela ?

C'est facile :

- si tu as un chien, fais-lui faire ses crottes dans le caniveau, pas sur le trottoir. Mieux encore, ramasse le joli cadeau de ton toutou et met le dans une poche. C'est dégoûtant à voir, ça sent mauvais et en plus, c'est glissant, donc dangereux !
- Quand tu as quelque chose à jeter (un chewing-gum, un papier ou autre chose), cherche une poubelle.

*** Suite et réponses au prochain bulletin municipal ***



ECOLE MATERNELLE & ELEMENTAIRE RENTREE SCOLAIRE 2015 : INSCRIPTION

Calendrier des rendez-vous pour les inscriptions Petite Section maternelle et CP de la rentrée 2015 :
Les rendez-vous auront lieu les lundis (3 créneaux : 16h - 16 h 30 - 17h) et les mardis (2 créneaux : 16 h 45 - 17 h 15).

lundi 4 mai lundi 11 mai lundi 18 mai lundi 1er juin : 16 h — 16 h 30 et 17 h
mardi 5 mai mardi 12 mai mardi 19 mai mardi 26 mai mardi 2 juin : 16 h 45 et 17 h 15

Documents à fournir :

certificat d'inscription de la mairie + carnet de santé + livret de famille

BROUETTES et PANIERS

L'AMAP « Brouettes et Paniers » de Prignac, vous la connaissez peut-être déjà, parce que vous y participez, ou que des amis vous en ont parlé. Mais pour ceux qui ne savent pas encore, notre AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) regroupe des producteurs locaux et permet à près de 120 familles du coin de venir consommer local, souvent bio, sans pesticides et pour un juste prix. On y retrouve des légumes, des fruits, du poisson, des céréales, de la viande de bœuf, d'agneau, de volaille, des œufs, laitages, fromage de chèvre, vin, miel, agrumes ... On peut donc manger sain et local sans trop bouger de chez soi.



Les AMAP reposent sur un engagement fort entre les producteurs, les adhérents et l'Association sous forme de contrat. Par exemple, pour les légumes, on s'engage pour une durée minimum de 6 mois.

On ne choisit pas ce que l'on veut comme au marché mais on partage la récolte saisonnière. Vous avez le choix entre un mini panier à 11 € et un panier plus conséquent à 17,50 € et ce, chaque mardi, à la salle des fêtes de Prignac, de 19h à 20 h.

C'est une véritable alternative de consommation que nous vous proposons, où chacun n'est pas qu'un simple consommateur lambda, mais quelqu'un qui se prend en main et qui participe à la mise en panier ou au rangement de la salle. L'AMAP, c'est aussi des sorties, des tâches collectives pour aider nos producteurs et rester en prise avec leurs réalités.

Dans un monde où l'on perd ses repères, où l'on ne sait plus ce que l'on mange, l'AMAP permet de retrouver du sens et des valeurs que beaucoup d'entre nous tous partagent : Solidarité, équité, transparence, convivialité, partage, qualité, écologie.

Nous vous invitons donc à venir nous rencontrer tous les mardis soir et apprécier notre fonctionnement. Vous serez les bienvenus.

Les nouveaux contrats d'été « légumes » démarrent à partir de début avril, c'est l'occasion pour vous d'accrocher le wagon. Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez aussi aller sur notre site : brouettesetpaniers.com

Au plaisir de vous retrouver bientôt parmi nous.

L'équipe B&P

CARNAVAL 14 MARS 2015 à PRIGNAC ET MARCAMPS

Le soleil n'était pas au rendez-vous cette année. Mais les enfants et leurs parents – arrivés tardivement à cause du temps incertain - se sont finalement trouvés nombreux pour participer au traditionnel défilé du carnaval dans les rues du village.

Une fois tout ce petit monde rassemblé en une belle colonne derrière la fanfare « Les Intrépides » de Saint-Gervais, la valse des confettis a pu ainsi commencer.

Malgré un temps incertain, la facétie des enfants était bien au rendez-vous : le couple Sioux de l'année passée a laissé place au chaperon rouge portant son panier, accompagné par la fameuse Mère-grand tout en nuisette, grandes oreilles et museau proéminent...

Une fois l'Avenue des Côtes de Bourg libérée, la troupe a ainsi pu s'égarer et s'étirer sur les chemins de la commune.



Une fois les confettis distribués par les membres du Comité des Fêtes et lancés dans les airs par les enfants, le cortège s'allongea. Il fut nécessaire de rassembler ce petit monde à la croisée du Chemin des carrières et de celui de la Pourquaude. Ce moment a permis au clown bariolé et à la princesse de poser furtivement pour une photo. Le joyeux cortège prit ainsi le chemin du retour vers la salle des fêtes où un goûter allait précéder le spectacle « Destination secrète ! » avec Luna et Terra.



Les enfants ont ainsi pu découvrir le monde facétieux conté par nos joyeux drilles Luna et Terra. Ils nous ont emmenés dans leur voyage fantastique à travers différents pays à la découverte de terres inconnues, habitées par des personnages hors du commun !

Ainsi la surprise fut à son comble lorsque les personnages invitèrent quelques parents sur la scène.

Les enfants eurent ainsi la surprise de retrouver Zorro, le vilain Sergent Garcia et une danseuse sur la scène. Les parents ont bien tenu leurs rôles de personnages et les enfants ont bien pouffé de rire, sous la cape...

Cette aventure théâtrale pleine de péripéties et de superbes rebondissements humoristiques prenait ainsi fin. Le Carnaval a permis à tous - participants et organisateurs - de passer une bonne après-midi festive.

A l'année prochaine pour un prochain Carnaval ensoleillé !

Pour joindre le COMITE DES FÊTES et consulter les photos de la manifestation :

<https://fr-fr.facebook.com/Societe.des.fetes.Prignac.Marcamps>

cdfetes.prignac33@hotmail.com





CEREMONIE COMMEMORATIVE 53ème ANNIVERSAIRE DU 19 MARS 1962

La cérémonie du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie, des combats en Tunisie et au Maroc a eu lieu jeudi 19 mars à 11 h 30 pour commémorer la fin des combats.

Un rassemblement d'anciens combattants s'est fait devant le monument aux morts de Marcamps avec dépôt de gerbe, lecture de message et minute de silence suivis de même sur la tombe de Monsieur Jean BARDEAU afin de ne pas oublier ceux qui y ont perdu la vie.

A l'issue de la manifestation, un verre de l'amitié a été servi par la Municipalité.

La Grande Guerre dans l'estuaire

exposition réalisée par le
Conservatoire de l'estuaire de la Gironde

en résidence au
Pôle de la Mémoire Locale du Bourgeais

Du 2 au 30 avril
A la chapelle St-Nicolas
(Espace Cyber-Base à Bourg)
05 57 94 06 80
pml@bourg-en-gironde.fr

Bourg
en Gironde

Textes et illustrations
Michel Vignau et Jean-Daniel Menanteau

Gironde



ACHILLE BARDIN

MEMOIRES D'UN POILU
TÉMOIGNAGE - EXPOSITION - LIVRE

**CONFÉRENCE par Edith Puchelle
MARDI 14 AVRIL À 17H30**

Pôle de la Mémoire Locale du Bourgeais
à la Maison des Services au Public (Bourg)
05 57 94 06 80

Infos sur :
pml.bourg-en-gironde.fr

Gironde

REPAS DANSANT DES AINÉS : DIMANCHE 12 AVRIL 2015

Comme chaque année, Le Maire et son Conseil Municipal ont le plaisir d'offrir le traditionnel repas dansant à leurs aînés âgés de 60 ans et plus. N'oubliez pas de vous inscrire.

AGENDA

Dimanche 5 avril : brocante organisée par le Gardon Marcampois

Samedi 11 avril : la pierre dans tous ses états

Dimanche 12 avril : repas des aînés organisé par le Conseil Municipal

Samedi 18 et dimanche 19 avril : pêche à la truite organisée par le Gardon Marcampois

Dimanche 19 avril : vide armoires organisé par Familles rurales

Samedi 25 avril : battue organisée par l'A.C.C.A

Dimanche 26 avril : bourse des collectionneurs organisée par l'Association Philatélique

Jeudi : 30 avril : repas avec tombola organisé par le Club du 3ème Printemps

Vendredi 1er mai : Pique-nique organisé par la Société des Fêtes

Vendredi 1er mai : ouverture carnassier organisée par le Gardon Marcampois

**LES ARTICLES DE LA PROCHAINE PARUTION DEVRONT ÊTRE REMIS PAR
LES ÉCOLES ET LES ASSOCIATIONS POUR LE MERCREDI 22 AVRIL 2015**

Contact : lettredemonvillage@orange.fr

Imprimé par nos soins

LA PIERRE DANS TOUS SES ETATS!

À PRIGNAC ET MARCAMPS

SAMEDI
11 AVRIL
2015

GRATUIT
CONFÉRENCE ET VISITE
RÉSERVATION
WWW.BELSE-33.COM

PROGRAMME

ESPACE MÉTIER

Atelier - Initiation
CARRIÈRE BARBOTEAU

ESPACE ARTISANAT

Vente, Conseils, Animations,
Dégustations
PLACE DE LA MAIRIE

VISITE

GROTTE PAIR NON PAIR

CONFÉRENCE

DIDIER COQUILLAS

